



Formulaire de déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km



A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Imprimez ce formulaire et envoyez-le ainsi que les pièces jointes :
 - par mail à greffe@arafer.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports, ou , le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée ;
- Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	COMUTO PRO
Raison sociale de l'entreprise	COMUTO PRO SAS
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Pièce jointe n°3 : Autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier au moyen de véhicules motorisés
Département d'établissement de l'entreprise	PARIS (75)

Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés • Diminution de temps de parcours d'au moins 10% • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarées	

¹ « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

Origine² de la liaison <i>(adresse précise du point de d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	NÎMES 793 chemin du Mas de Vignolles 30 000 NÎMES 43.817307, 4.36177
Destination³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	AVIGNON Saint Bénézet, 84 005 AVIGNON 43.952499, 4.804022
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du (des) fichier(s) : Itinéraire envisagé entre Nîmes <> Avignon
Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i>	00h45min
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du (des) fichier(s) : Fréquence de passage et offre proposée entre Nîmes <> Avignon

² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire envisagé entre Avignon <> Nîmes



Pièce jointe n°2 : Fréquences de passage

NÎMES <> AVIGNON

- Sens Nîmes > Avignon

	Vendredi, Dimanche
NÎMES Départ	
793 Chemin du Mas de Vignolles	13h15
AVIGNON Arrivée	
Saint Bénézet	14h00
OFFRE PAR TRAJET	1 car 57 places

- Sens Avignon > Nîmes

	Vendredi, Dimanche
AVIGNON Départ	
Saint Bénézet	22h30
NÎMES Arrivée	
793 Chemin du Mas de Vignolles	23h15
OFFRE PAR TRAJET	1 car 57 places